



A-t-on le droit de dormir sur son balcon ?

Par **Corail**, le **12/09/2009** à **19:16**

Bonjour,

Ma marraine qui a 82 ans vit à Saint Raphaël, elle occupe un logement de 2 pièces dans une résidence depuis plus de 20 ans. En vacances chez elle et supportant difficilement la chaleur, j'ai dormi à plusieurs reprises sur le balcon dans un transat à l'abri de la porte donnant à l'intérieur du salon.

Elle vient de recevoir un courrier du Syndic l'informant que cela est interdit ... et en cas de récidive, celui-ci lui enverrait un huissier à ses frais afin de résilier son bail !!!

Est-ce réellement une infraction, a-t-elle la possibilité de passer outre ?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre très rapidement, je dois prochainement rentrer chez moi et je voudrai la rassurer quant à cette situation.

Sincères salutations.